

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 478

6 juillet 2000

SOMMAIRE

(La) Boîte à P'tits Pains, S.à r.l., Goetzingen pages 22907, 22908	Linebra Holding S.A., Luxembourg 22944
Comaga S.A., Luxembourg 22911, 22912	Logical Component, S.à r.l., Luxembourg 22914, 22915
Coopers & Lybrand Luxembourg S.C., Luxbg ... 22930	Lomalex, S.à r.l., Wiltz 22942, 22943
Coopers & Lybrand S.C., Luxembourg 22930	Longyear International Luxembourg, Luxembourg 22916
European & Assist S.A., Luxembourg 22933	Lubelim S.A.H., Luxembourg 22917
European Film Production S.A., Luxembourg ... 22937	Lux Aéro Tech S.A., Sandweiler 22917
Europension S.A.H., Luxembourg 22936	Luxiver S.A.H., Luxembourg 22943
Europul Asset Management S.A., Luxembourg . 22937	Lux-Union Investment S.A., Luxembourg 22919, 22921
Fab Power S.A., Luxembourg 22938	Macotec S.A.H., Luxembourg 22918
Famaplast S.A., Soleuvre 22934	Magifin S.A., Luxembourg 22944
Ferret S.A., Luxembourg 22937	Mapom S.A., Luxembourg 22944
Finalto Société Internationale S.A., Luxembourg 22938	Maritim Charter Corporation S.A., Luxembourg 22918
Fortuna Banque S.C., Luxembourg 22939	Maxence, S.à r.l., Luxembourg 22918
General Venture Capital V Holding S.A., Luxbg . 22939	MBS Fund, Sicav 22919
Hansen, S.à r.l., Koerich 22898	Mediterraneo, S.à r.l. 22917
Hegima Holding S.A., Luxembourg 22940	(A.) Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg 22913
Hotwork International S.A.H., Luxembourg 22939	Merck Finck Fund Managers Luxembourg S.A., Luxembourg 22918
Hydroventure S.A.H., Luxembourg 22940, 22941	Meublolux S.A., Luxembourg 22919
Idées Urbaines Europe S.A., Luxembourg 22898	Mondercange Transports Internationaux, S.à r.l., Rodange 22921
I.I.R., International Industrial Realisations S.A., Windhof 22905	Newton Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg 22921
Imex Stock, S.à r.l., Luxembourg 22941	N & N S.A., Diekirch 22916
Imi International S.A., Luxembourg 22898	Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg 22922
Immobilien Entwicklung S.A., Luxembourg 22900	Nouveau Melusina, S.à r.l., Luxembourg 22922
Immo Lux Airport S.A., Luxembourg 22941	NPL, Nutriment Patent Company S.A. Luxbg .. 22922
Indocam Asian Growth Management Company S.A., Luxembourg 22900	OmniOffices (Lux) 1929 Holding Company, Lu- xembourg 22923, 22925
International Cruising S.A., Luxembourg 22900, 22903	Oppenheim Investment Management Internatio- nal S.A., Luxembourg 22943
International Moure Trading Co. S.A., Luxbg ... 22899	Opus One Holding S.A., Luxembourg 22923
Interpapier S.A., Luxembourg 22904	Parsiflor S.A.H., Luxembourg 22923
Interselex International S.A., Luuxbg ... 22904, 22905	Pizzeria Mimosa 2000, S.à r.l., Bettembourg 22926, 22927
Investec Finance S.A., Luxembourg 22908, 22909	Premier Cru International N.V. S.A., Luxembourg 22925
Investec S.A., Luxembourg 22908	Py International S.A., Esch-sur-Alzette 22927
Iris India Fund, Sicav, Luxembourg 22915, 22916	Redelux, S.à r.l., Luxembourg 22926
Isprat S.A., Luxembourg 22935, 22936	Riega, S.à r.l., Wintrange 22927
JCLC Invest S.A., Luxembourg 22910	Room Aménagement d'Intérieur S.A., Hesperange 22928, 22929
Kanto Holding S.A., Luxembourg 22908	Roosevelt 15 Holding S.A., Luxembourg 22928
Kerbell Holding S.A., Luxembourg 22910	Salon Créatif Coiffeur Anja, S.à r.l., Wasserbillig 22929
Kombassan Holdings S.A. 1929, Luxembourg ... 22910	Sea Water Charter S.A., Luxembourg 22931
Kunst & Dekoration S.A., Luxembourg 22942	Sebaco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 22929, 22930
Kunzit S.A.H., Luxembourg 22941	Silidur Holding Group S.A.H., Luxbg 22931, 22932
Leny Holding S.A., Mamer 22911	Sharkfin S.A., Luxembourg 22933, 22934
Leplatex-Verein Holding S.A., Luxembourg 22912	Société Internationale de Propriété Immobilière S.A., Luxembourg 22934, 22935
Leumi Fund Holding (Luxembourg) S.A., Luxbg 22913	
Levlux S.A.H., Luxembourg 22914	
Lexicon Holdings S.A., Luxembourg 22914	

IDEES URBAINES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 33.262.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17606/806/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

HANSEN,, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 34A, rue de Windhof.
R. C. Luxembourg B 70.772.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 17 mars 2000, vol. 132, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 2000.

Signature.

(17602/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 7.533.

L'an deux mille, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée IMI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 7.533.

Ladite société constituée par acte du notaire Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1967, publié au Mémorial C, numéro 50 du 26 avril 1967 et dont les statuts ont été modifiés à de nombreuses reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 23 du 7 janvier 2000, page 1077.

Ladite société a un capital social actuel de trois cents millions d'euros (EUR 300.000.000,-), représenté par six cent mille actions (600.000) de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Eynard, administrateur de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anna Bencini, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Eugenio Romano, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les six cent mille (600.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 300.000.000,- (trois cents millions d'euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit de EUR 400.000.000,- en vue de porter le capital social actuel de EUR 300.000.000,- à EUR 700.000.000,- par la création de 800.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire au pair et à libérer entièrement.

2) Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital ci-dessus, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

3) Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire.

4) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le point 1 à l'ordre du jour.

5) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 400.000.000,- (quatre cents millions d'euros),

en vue de porter le capital social actuel de EUR 300.000.000,- (trois cents millions d'euros) à EUR 700.000.000,- (sept cents millions d'euros), par la création de huit cent mille (800.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune,

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire au pair et à libérer entièrement par un ancien actionnaire.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire tel que renseigné sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 28 février 2000,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Alors est intervenu aux présentes Monsieur Bruno Eynard, préqualifié,

agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence,

lequel ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des huit cent mille (800.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de EUR 400.000.000,- (quatre cents millions d'euros).

Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des huit cent mille (800.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises, le premier alinéa de l'article cinq des statuts a la nouvelle teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à sept cents millions d'euros (EUR 700.000.000,-), représenté par 1.400.000 (un million quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) par action, toutes entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 161.613.784,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Eynard, A. Bencini, E. Romano, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 123S, fol. 2, case 4. – Reçu 161.359.600 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

J. Delvaux.

(17609/208/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INTERNATIONAL MOURE TRADING CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 60.430.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour la société INTERNATIONALE MOURE TRADING CO. S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(17616/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 60.267.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue le 23 mars 2000 à 14.00 heures

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Daniel Hussin et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Arnaud Dubois, administrateur de sociétés, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17610/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

**INDOCAM ASIAN GROWTH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. ISA ASIAN GROWTH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.367.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1998

En date du 3 juin 1998, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997,
- de reconduire les mandats d'administrateur de MM. Thierry Méquillet, Ian McEvvatt et Antoine Gilson de Rouvreur pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 1999,
- de renouveler le mandat de COOPERS & LYBRAND en qualité de commissaire aux comptes pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 1999.

Luxembourg, le 3 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17612/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INTERNATIONAL CRUISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.407.

—
L'an deux mille, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée INTERNATIONAL CRUISING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.407,

constituée par acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C, n° 709 du 1^{er} octobre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Girault, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Cristiano Orlando, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de XEU 500.000,- (cinq cent mille Ecus) est dûment représenté à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion en Euro de la devise de référence du capital social de la société, actuellement exprimé en ECU, avec effet au 1^{er} janvier 2000, et remplacement des références à l'ECU par une référence à l'EURO, et adaptation conséquente des statuts.

2. Augmentation du capital social souscrit de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille Euro), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros), par la création et l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par un actionnaire par la conversion en capital et l'incorporation au capital, jusqu'à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), d'une créance que cet actionnaire a sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

3. Suppression du droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire, par rapport aux augmentations de capital sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

4. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

5. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 10.000.000,-, divisé en 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 24 février 2005, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

6. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

8. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir en EURO la devise de référence du capital social de la société, actuellement exprimée en ECU, avec effet au 1^{er} janvier 2000,

de sorte que le capital social de la société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune,

et confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter cette résolution et pour établir un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) à EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros), par la création et l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par un actionnaire par la conversion en capital et l'incorporation au capital, jusqu'à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), d'une créance que cet actionnaire a sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Souscription

Est alors intervenue la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, représentée par Monsieur Pierre Girault et Monsieur Massimo Longoni, préqualifiés,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2000,

lequel ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société INTERNATIONAL CRUISING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au pair, à toutes les 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 3.500 (trois mille cinq cents) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire,

lequel actionnaire majoritaire, représenté par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, préqualifiée, a libéré intégralement la souscription des trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles au pair, à savoir mille euros (EUR 1.000,-) chacune, soit au total EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros),

par l'apport, jusqu'à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), d'une créance certaine, liquide et exigible, que sa mandante a sur la société INTERNATIONAL CRUISING S.A.,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, Jean B. Zeimet, demeurant à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, en date du 23 février 2000,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Renonciation

Le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire figurant sur la liste de présence, par rapport à l'augmentation de capital qui précède, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, datée du 3 février 2000,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 10.000.000,- divisé en 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune,

et autorise le Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 24 février 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 février 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 1.540.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Girault, C. Orlando, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 123S, fol. 1, case 10. – Reçu 1.411.896 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

J. Delvaux.

(17613/208/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INTERNATIONAL CRUISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.407.

L'an deux mille, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par:

- Monsieur Pierre Girault, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée INTERNATIONAL CRUISING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 709 du 1^{er} octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 24 février 2000,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 février 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3.- Que dans sa réunion du 24 février 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) à EUR 6.700.000,- (six millions sept cent mille euros),

par la création et l'émission de 2.700 (deux mille sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune,

toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 1.066,- (mille soixante-six euros) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 2.878.200,- (deux millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cents euros),

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par deux nouveaux actionnaires, plus amplement renseignés sur les 2 bulletins de souscription annexés audit procès-verbal, lesquels ont souscrit, dans les proportions telles qu'indiquées sur les 2 bulletins de souscription annexés audit procès-verbal, à la totalité des 2.700 (deux mille sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 1.066,- (mille soixante-six euros) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 2.878.200,- (deux millions huit cent soixante-dix-huit mille deux cents euros),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces de EUR 5.578.200,- (cinq millions cinq cent soixante-dix-huit mille deux cents euros). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Les actionnaires existants ayant déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel, une copie de ces renonciations resteront annexée aux présentes.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 5.578.200,- (cinq millions cinq cent soixante-dix-huit mille deux cents euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 6.700.000,- (six millions sept cent mille euros),

de sorte que le premier alinéa l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 6.700.000,- (six millions sept cent mille euros), représenté par 6.700 (six mille sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 2.385.632,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Girault, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 123S, fol. 1, case 11. – Reçu 2.250.240 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

J. Delvaux.

(17614/208/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INTERPAPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 4.841.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 février 2000, enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2000, volume 508, folio 89, case 1.

I. - Que la société anonyme INTERPAPIER S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B numéro 4.841, a été constituée suivant acte reçu par Maître Auguste Servais, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 19 mars 1951, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 41 du 26 mai 1951.

II. - Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mars 2000.

J. Seckler.

(17617/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INTERSELEX INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 26.935.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

(17618/005/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INTERSELEX INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 26.935.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 1999

En date du 24 novembre 1999, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998,
- de ratifier la nomination, en date du 9 juillet 1999, 28 septembre et 30 septembre de M. Hein Poelmans, M. Roberto Wessels, M. Dirk De Batselier, M. Paul Mestag, M. Yves Stein et M. Pierre Detournay.
- d'élire M. Roberto Wessels, M. Dirk De Batselier, M. Paul Mestag, M. Yves Stein et M. Pierre Detournay jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2000, en remplacement de M. Jean Schouwers, M. Pierre Yves Goemans, M. Yves Vanderplancke, M. Xavier Timmermans, M. Joris De Beul, M. Hein Poelmans et M. Robert Scharfe, démissionnaires.
- de reconduire le mandat d'administrateur de M. William De Vijlder et Denis Gallet pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2000.
- de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2000.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17618/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

**I.I.R., INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.623.

L'an deux mille, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques Bauwens, cadre administratif et technique, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du Grand Sart.

2.- Madame Valérie Bauwens, administratrice, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du Grand Sart.
Les comparants sub 1 et 2 sont ici représentés par Madame Michèle Grisard, employée privée, demeurant à F-54260 Allondrelle-La Malmaison,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, en abrégé I.I.R., S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 54.623, ayant son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 349 du 20 juillet 1996.

- Que le comparant sub 1 est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jacques Bauwens, préqualifié, cède par les présentes cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Valérie Bauwens, préqualifiée, qui accepte.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Steinfort à L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

Troisième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, en abrégé I.I.R., S.à r.l., en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, en abrégé I.I.R. S.A. et de transformer les parts sociales en actions.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence de sept cent cinquante mille francs (750.000,- frs), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- frs) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), sans création d'actions nouvelles, qui sera libéré à concurrence de quarante pour cent (40 %).

Les associés décident en outre de transformer les cinq cents (500) actions anciennes en cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs (2.500,- frs.).

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) actions nouvelles représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs).

Sixième résolution

Les actionnaires décident de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs.), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) et décident d'augmenter le capital social à raison de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Septième résolution

Les actionnaires constatent que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, en abrégé I.I. R. S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Huitième résolution

Les actionnaires décident de remplacer les cinq cents (500) actions existantes sans expression de valeur nominale par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros (62,- EUR).

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- études, réalisations, fournitures et maintenance d'équipements et d'installations industriels
- promoteur immobilier;
- achat et vente de véhicules,

ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, en abrégé I.I.R. S.A.

Art. 5. Le siège social est établi à Windhof (Koerich). Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de soixante-deux euros (62,- EUR) chacune.

Art. 7. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou telefax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou telefax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ou statuée directement par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'octobre à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2005:

a) Monsieur Jacques Bauwens, cadre administratif et technique, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du Grand Sart.

b) Madame Valérie Bauwens, administratrice, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du Grand Sart.

c) Madame Viviane Susnjar, professeur, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du Grand Sart.

Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

- Madame Claudine Depiesse, employée privée, demeurant à B-6760 Ethe-Virton, 7, rue des Marronniers.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de quarante mille francs, sont à charge de la société. Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de 31.000,- euros est évalué à 1.250.536,90 francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Grisard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2000, vol. 508, fol. 91, case 7. – Reçu 7.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2000.

J. Seckler.

(17615/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LA BOITE A P'TITS PAINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.097.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 21 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 122S, fol. 78, case 10,

que la société à responsabilité limitée LA BOITE A P'TITS PAINS, S.à r.l., avec siège social à Leudelange, constituée suivant acte reçu du notaire Gérard Lecuit de résidence à Hesperange, en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 799 du 27 octobre 1999, a transféré le siège social à L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 mars 2000.

G. Lecuit.

(17634/220/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LA BOITE A P'TITS PAINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 mars 2000.

G. Lecuit.

(17635/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INVESTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.841.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

DELOITTE & TOUCHE

FIDEL S.A.

Signature

Signature

(17620/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INVESTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.841.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

DELOITTE & TOUCHE

FIDEL S.A.

Signature

Signature

(17621/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

KANTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.994.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2000

La démission de Monsieur Angelo de Bernardi, Monsieur Adrien Schaus et Madame Romaine Scheiffer-Gillen de leur poste d'administrateurs est acceptée et décharge leur est donnée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement, Monsieur Jean Hoffmann, demeurant professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Monsieur Marc Koeune, demeurant professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

La démission de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes en son remplacement Monsieur Christophe Dermine, demeurant professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Le nouveau siège social de la société est fixé au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

KANTO HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17630/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INVESTEC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.398.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

DELOITTE & TOUCHE

FIDEL S.A.

Signature

Signature

(17622/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

INVESTEC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.398.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

DELOITTE & TOUCHE

FIDEL S.A.

Signature

Signature

(17623/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

KERBELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an deux mille, le huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KERBELL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, R. C. Luxembourg section B, numéro en cours, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Nathalie Triolé, employée privée, demeurant à Elzange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacun jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération intégrale en numéraire des 390 (trois cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-neuf mille euros (39.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trois cent quatre-vingt-dix (390) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit luxembourgeois H.R. PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Troisième résolution

Ensuite est intervenue:

la société anonyme de droit luxembourgeois H.R. PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, ici représentée par deux de ses administrateurs: Madame Carine Bittler, prédésignée, et Monsieur Yves Schmit, prédésigné;

laquelle, par ses représentants prénommés, a déclaré souscrire la totalité, soit trois cent quatre-vingt-dix (390) actions nouvelles et les libérer intégralement par un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de trente neuf mille euros (39.000,- EUR) se trouve dès à présent, à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros), divisé en 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libéré.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bittler, N. Triolé, V. Schmit, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 5CS, fol. 20, case 5. – Reçu 15.733 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

J. Elvinger.

(17631/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

KERBELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 27 mars 2000.

(17632/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

JCLC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 33.440.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau FRF (117.966,13)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

Signature.

(17628/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

JCLC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 33.440.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau FRF (69.409,65)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

Signature.

(17629/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 70.610.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prises en date du 1er février 2000 ce qui suit:

Pouvoir de signature individuel attribué à Monsieur Hasim Bayram, directeur, demeurant à Konya (Turquie). Ce pouvoir de signature individuel lui est attribué rétroactivement au 2 juillet 1999.

Luxembourg, le 10 mars 2000.

Pour KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929
ETUDE BONN & SCHMITT & STEICHEN
 A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 535, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17633/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LENY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.023.

The balance sheet as per December 31st, 1999, registered in Luxembourg, on March 23, 2000, vol. 534, fol. 97, case 2, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on March 27, 2000.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, March 24, 2000.

Signature.

(17638/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

**COMAGA S.A., Société Anonyme,
(anc. LEISURE INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 60.612.

L'an deux mille, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LEISURE INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 60.612.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart en date du 2 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 670 du 1^{er} décembre 1997.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 4 février 1998, publié au Mémorial C, n° 172 du 23 mars 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel Costa, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Laurence Bier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMAGA S.A.».

2) Augmentation du nombre d'administrateurs pour le faire passer de 3 à 5.

3) Election de deux nouveaux administrateurs.

4) Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société conjointement par deux Administrateurs résidents, un Administrateur résident et un Administrateur non résident, ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration».

5) Divers.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir constaté qu'une action est détenue en indivision mais qu'aucun représentant connu n'a été nommé et qu'en conséquence le droit de vote relatif à cette action est à suspendre, décide de changer la dénomination sociale de la société et par conséquent décide de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMAGA S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le nombre des administrateurs pour le faire passer de 3 à 5 et décide de procéder à la nomination de deux nouveaux administrateurs, savoir:

- Monsieur Vittorio Padovani, né à Napoli (Italie), le 28 novembre 1954, domicilié à Lugano (Suisse), Via Domenico Fontana, n° 8,

- Monsieur Jose Antonjo Garcia Perez, né à San Sebastian (Espagne), le 27 janvier 1972, domicilié à In Calahorra - La Rioja - Espagne, Plaza Diego Camporredondo 3-5 H.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1999.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 16 des statuts, qui aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société conjointement par deux Administrateurs résidents, un Administrateur résident et un Administrateur non résident, ou par un mandataire dûment autorisé par le Conseil d'Administration».

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, I. Costa, L. Bier, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 122S, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2000.

J. Delvaux.

(17636/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

COMAGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 60.612.

—

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 février 2000, actée sous le n° 125/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

(17637/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.614.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(17639/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 13.614.

—

L'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17640/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LEUMI FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.703.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17641/806/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LEUMI FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.703.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held in Luxembourg on 15th March, 2000

The meeting decided to reappoint the present directors and auditors.

The directors are:

- Mr U. Galili, Company Director, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich,
- Mr. Meir Grosz, General Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich,
- Mr S. Pergament, Company Director, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich.

The auditors are:

PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1446, L-2010 Luxembourg.

The mandates of the directors and the auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and one.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 mars 2000 à Luxembourg

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et commissaire aux comptes actuels.

Les administrateurs sont:

- M. U. Galili, Directeur de Société, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich
- M. Meir Grosz, Directeur Général, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich
- M. S. Pergament, Directeur de Société, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich.

Le commissaire aux comptes est:

PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1446, L-2010 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

Certified true extract/Extrait certifié conforme

Signatures

Directors/Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17642/806/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 9.956.

Rectificatif au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 17 février 2000

Suite à une erreur matérielle, la rectification suivante est à apporter au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.

A la deuxième résolution, lire:

«l'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société Dr. Luca Brunori, demeurant à Florence; son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

Pour A. Menarini PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17658/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.478.

Le bilan au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature

(17643/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.478.

L'assemblée générale statutaire du 2 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes, COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 16 mars 2000.

Pour LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17644/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LEXICON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.408.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

LEXICON HOLDINGS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(17645/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.889.

L'an deux mille, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Thierry van Doren, administrateur de sociétés, demeurant à Boudewijnstraat 9, B-2280 Grobbendank, Belgique,

ici représenté par Madame Christelle Ferry, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et Mademoiselle Céline Bertolone, employée privée, demeurant à Hayange (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 27 juillet 1999;

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 17 février 2000, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Monsieur Philippe Marx, administrateur, demeurant à Saint Georges de Reneins, cent vingt-quatre (124) parts sociales à Monsieur Thierry van Doren, prénommé, pour valeur reçue;

- Que le cessionnaire est devenu propriétaire des parts cédées et est subrogé dans tous les droits et obligations de l'ancien associé, attachés aux parts cédées à partir du 16 février 2000;

- Que Monsieur Thierry van Doren, prénommé, représenté comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 février 2000,

en sa qualité de gérant de la société LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ensuite, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique accepte ladite cession de parts.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les 124 parts sociales ont été souscrites par Monsieur Thierry van Doren, administrateur de sociétés, demeurant à Boudewijnstraat 9, B-2280 Grobbendank, Belgique, qui est l'associé unique de la société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ferry, C. Bertolone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2000, vol. 122S, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mars 2000.

G. Lecuit.

(17646/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mars 2000.

G. Lecuit.

(17647/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

IRIS INDIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.584.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

(17624/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

IRIS INDIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997

En date du 4 juin 1997, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1996,

- de renouveler le mandat d'administrateur de MM. Meghnad Desai, Pandya, John Gutfreund, Roger Morley, Frank Bonsal, B.D. Shah, Pierre Delandmeter, Vikas Mehrotra, Mintoo Bhandari, Neville Tuli et Antoine Gilson de Rouvieux pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires,

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 4 juin 1997.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17625/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

IRIS INDIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.584.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

(17626/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

IRIS INDIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997

En date du 14 août 1998, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997,
- de renouveler le mandat d'administrateur de MM. Meghnad Desai, Pandya, John Gutfreund, Roger Morley, Frank Bonsal, B.D. Shah, Pierre Delandmeter, Vikas Mehrotra, Mintoo Bhandari, Neville Tuli et Antoine Gilson de Rouvieux pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires,
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17627/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LONGYEAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 7.489.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2000, la nomination de Monsieur F. Flemming en tant qu'administrateur de la Société a été révoquée.

Luxembourg, le 22 mars 2000.

Pour extrait sincère et conforme
G.M. Holford
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17648/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

N & N S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 25 février 2000, enregistrée à Diekirch, le 1^{er} mars 2000, vol. 602, fol. 33, case 7, que:

1. le siège social de la société anonyme N & N S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 122 du 26 février 1999, a été transféré à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

2. L'assemblée générale extraordinaire a accepté la démission des trois administrateurs et du commissaire aux comptes de la société, leur a donné décharge et a nommé nouveaux administrateurs:

- a. la société anonyme holding LUCKY INVEST S.A.H., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,
- b. la société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle.

Monsieur Guy Müller, maître en sciences économiques a été nommé nouveau commissaire aux comptes de la société.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2000.

F. Unsen.

(17666/234/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.799.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(17649/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

LUX AERO TECH, Société Anonyme.

Siège social: L-5220 Sandweiler, Zone Industrielle Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 60.151.

L'an deux mille, le treize mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Shiomu Lustgarten, administrateur de sociétés, demeurant à Grevenmacher, 12, route du Vin,

Monsieur Marc Desmet, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven, rue d'Ernster,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société anonyme LUX AERO TECH S.A., établie et ayant son siège social à Sandweiler, mandatés à cet effet suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2000.

Lesquels comparants, agissant en leurs dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les déclarations:

La société anonyme LUX AERO TECH S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 60.151, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 30 octobre 1997, a un capital souscrit de deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.750.000,- LUF), libéré à concurrence de deux millions cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (2.190.000,- LUF).

Le conseil d'administration de la société LUX AERO TECH S.A. prend acte et constate que les actionnaires concernés ont versé la somme de cinq cent soixante mille francs luxembourgeois (560.000,- LUF), représentant la part du capital non encore libérée et constate en conséquence que toutes les actions sont intégralement libérées.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Lustgarten, M. Desmet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 mars 2000, vol. 463, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mars 2000.

A. Lentz.

(17650/221/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MEDITERRANEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Procès-verbal de l'Assemblée du 23 mars 2000

Le jour 23 du mois de mars 2000 s'est réunie l'Assemblée de la Société MEDITERRANEO, S.à r.l., pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Révocation du gérant administratif.

L'Assemblée des Associés, à la majorité des voix, décide de révoquer le mandat de gérant administratif accordée à Monsieur Ignacio Novas Alonso et par conséquent la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, le 23 mars 2000.

J. Jaime Novas Alonso.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17657/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MACOTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour MACOTEC S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature

(17651/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MACOTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

L'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 10 mars 2000.

Pour MACOTEC S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17652/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MARITIME CHARTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 67.847.

Le siège social de la société a été transféré du 80, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg aux 45-47, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

Kpt. R. Mehrpahl
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17653/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MAXENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.514.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour MAXENCE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(17654/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MERCK FINCK FUND MANAGERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 35.990.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 534, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Grundner L. Di Vora

(17659/584/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1999

En date du 4 mai 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998.

- de réélire MM. Gérard Barbot, Bluford H. Putnam, Luc de Clapiers, Massoud Heidari, Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17656/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MEUBLOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 43.343.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 534, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Signatures

Administrateurs

(17660/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MEUBLOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 43.343.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 534, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Signatures

Administrateurs

(17661/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

**LUX-UNION INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. MOBILREI, MOBILIARIA REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 69.648.

L'an deux mille, le huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOBILIARIA REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., en abrégé MOBILREI, ayant son siège social à L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin, R. C. Luxembourg section B numéro 69.648, constituée suivant acte reçu le 5 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 12 juillet 1999 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10 (dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet de société immobilière ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

2.- Modification de la dénomination sociale en LUX-UNION INVESTMENT S.A.

3.- Restructuration du capital social qui sera représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros).

4.- Acceptation de la démission des administrateurs en fonctions et décharge à leur accorder.

5.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration.

6. - Changement de l'adresse du siège social.

7.- Modification afférente des articles 1, 4 et 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en LUX-UNION INVESTMENT S.A.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est régi par les présent statuts une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUX-UNION INVESTMENT S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de restructurer le capital social pour le diviser en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros).

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'échange des titres, 1 (une) action ancienne donnant droit à 10 (dix) actions nouvelles.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros), entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission honorable des membres du conseil d'administration en fonctions et de leur donner entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de six années les personnes suivantes:

- Madame Larissa Gorina, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie, Présidente du Conseil.
 - Monsieur Secondo Cruciani, administrateur de sociétés, demeurant à Montegiorgio, Italie, Vice-Président.
 - Monsieur Paolo Flammini, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie, Administrateur.
 - Monsieur Ernst Adolf Nussbaum, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie, Administrateur.
- Sauf reconduction, leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social au 5, rue Emile Bian à Luxembourg, et de renouveler pour six ans le mandat du commissaire aux comptes en fonctions.

Sauf reconduction, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 5CS, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

J. Elvinger.

(17662/211/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

**LUX-UNION INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. MOBILREI, MOBILIARIA REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.648.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 27 mars 2000.

(17663/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4847 Rodange, 31, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 44.149.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.

Fiduciaire des P.M.E.

Signature

(17664/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4847 Rodange, 31, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 44.149.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.

Fiduciaire des P.M.E.

Signature

(17665/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.993.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

(17667/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.993.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 1999

En date du 31 mars 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998 après avoir payé, en date du 31 janvier 2000, un dividende de LUF 44.540.000,- aux actionnaires de la société.

- de reconduire le mandat d'Administrateur de M. André Jarno, M. William Gilson, M. Philippe Tizzoni et M. François Lesieur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.

- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17668/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.453.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de Conseil d'Administration du 17 mai 1999

- Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer a été coopté Administrateurs en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17669/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 21.346.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 180 du 6 juillet 1984, modifié par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 382 du 17 octobre 1990.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille, le vingt-deux mars, les associés de la Société à responsabilité limitée NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.

Il a été dressé conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence que tous les associés présents ont signés et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération et que la présente assemblée constituée régulièrement, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- Démission de Monsieur Marie-Albert Loutsch, commerçant, demeurant à Luxembourg, 99, Fond Saint Martin, de ses fonctions de gérant technique.

- Nomination de Monsieur David Scheuern, demeurant à Differdange (L-4528), 52, rue de la Chapelle, aux fonctions de gérant technique.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Marie-Albert Loutsch, commerçant, demeurant à Luxembourg, 99, Fond Saint Martin, de ses fonctions de gérant technique.

- Nomination de Monsieur David Scheuern, demeurant à Differdange (L-4528), 52, rue de la Chapelle, aux fonctions de gérant technique.

M.-A. Loutsch
Associé

C. Winandy
Associé

D. Kayser
Associé

D. Scheuern
Gérant Technique

M.-A. Loutsch
Gérant démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17670/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

NPL, NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.962.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour la société NPL, NUTRIMENT
PATENT COMPANY S.A.
FIDUCIAIRE F. FABER
Signature

(17671/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

OPUS ONE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 64.322.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour la société OPUS ONE HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE F. FABER
Signature

(17674/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

PARSIFLOR, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.316.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour PARSIFLOR, Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(17675/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

PARSIFLOR S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.316.

L'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes, COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

La même Assemblée a également ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Judith Petitjean en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour PARSIFLOR, Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17676/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

OmniOffices (LUX) 1929 Holding Company.
Registered office: L-2015 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 68.939.

In the year two thousand, on the twenty-third of February.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster.

There appeared:

Mrs Hélène Muller, jurist, residing at Luxembourg,
acting as the representative of the board of directors of the company OmniOffices (LUX) 1929 Holding Company,
having its registered office at L-2015 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, R. C. Luxembourg section B number 68.939,
pursuant of a resolution of the board of directors dated January 20th, 2000.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company OmniOffices (LUX) 1929 Holding Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22nd of March 1999, published in the Mémorial C, number 407 of the 3rd of June 1999. The Articles of incorporation have been modified pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on the 5th of October 1999, published in the Mémorial C, number 969 of the 17th of December 1999;
- on the 8th of October 1999, published in the Mémorial C, number 998 of the 24th of December 1999;
- on the 30th of December 1999, not yet published in the Mémorial C.

2. The corporate capital is fixed at USD 49,500.- (forty-nine thousand five hundred United States Dollar), represented by 144 (one hundred and forty-four) class A shares with a nominal value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollar) each and 54 (fifty-four) class B shares with a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollar) each.

3. Pursuant to Article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital is fixed at USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) to be divided into 1,000 (one thousand) class A shares with a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollars) each and into 1,000 (one thousand) class B shares with a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollars) each.

The Board of Directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions he will fix.

4. In its meeting of January 20th, 2000, the board of Directors of the said company has decided to increase the capital by an amount of USD 22,500.- (twenty-two thousand five hundred United States Dollars) so as to raise the capital from its present amount of USD 49,500.- (forty-nine thousand five hundred United States Dollars) to USD 72,000.- (seventy-two thousand United States Dollars), by the creation of 90 (ninety) new class B shares with a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollars) each, issued with a total share premium of USD 405,000.- (four hundred and five thousand United States Dollars).

The 90 (ninety) new class B shares are subscribed by CarrAmerica REALTY CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Maryland, U.S.A., having its corporate registered office at 1850 K Street, N.W., Suite 500, Washington, D.C. 2006, U.S.A.

The capital increase will be realized through the conversion of a total amount of USD 427,500.- (four hundred twenty-seven thousand five hundred United States Dollars) of a convertible loan note issued for an amount of USD 1,700,000.- by the Company on September 13, 1999 and effective as of April 1st, 1999.

5. As a consequence of such increase of capital, the heading «share capital» of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Share capital.** The corporate capital is fixed at USD 72,000.- (seventy-two thousand United States Dollar), represented by 144 (one hundred and forty-four) class A shares with a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollar) each and 144 (one hundred forty-four) class B shares with a par value of USD 250.- (two hundred and fifty United States Dollars) each, entirely subscribed and fully paid up».

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two hundred and thirty thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital and the issue premium is evaluated at 17,527,500.- LUF.

Whereof, the present deed was drawn up at Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English herewith declares that on request of the appearer the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Madame Hélène Muller, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme OnniOffices (Lux) 1929 Holding Company, ayant son siège social à L-2015 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, R. C. Luxembourg section B numéro 68.939, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration en sa réunion du 20 février 2000.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme OnniOffices (LUX) 1929 Holding Company a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 407 du 3 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 969 du 17 décembre 1999;

en date du 8 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 998 du 24 décembre 1999;

en date du 30 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C.

2. Le capital social de la société est actuellement fixé à USD 49.500,- (quarante-neuf mille cinq cents dollars US), représenté par 144 (cent quarante-quatre) actions de classe A d'une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune et 54 (cinquante-quatre) actions de classe B d'une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars US) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions de classe A avec une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune et par 1.000 (mille) actions de classe B avec une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

4. En sa réunion du 20 janvier 2000, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents dollars US) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de USD 49.500,- (quarante-neuf mille cinq cents dollars US) à USD 72.000,- (soixante-douze mille dollars US) par l'émission de 90 (quatre-vingt-dix) actions de classe B nouvelles d'une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune, émises avec une prime d'émission totale de USD 405.000,- (quatre cent et cinq mille dollars US).

Les 90 (quatre-vingt-dix) actions nouvelles sont souscrites par CarrAmerica REALITY CORPORATION, une société constituée conformément au droit de l'état de Maryland, U.S.A., ayant son siège social à 1850 K Street, N.W., Suite 500, Washington, D.C. 20006, U.S.A.

L'augmentation de capital a été réalisée par la conversion d'un montant total de USD 427.500,- (quatre cent vingt-sept mille cinq cents dollars US) par un prêt non émis pour un montant de USD 1.700.000,- par la société, en date du 13 septembre 1999, et effectif au 1^{er} avril 1999.

5. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, la rubrique «capital social» de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Capital social.** Le capital social de la société est actuellement fixé à USD 72.000,- (soixante-douze mille dollars US), représenté par 144 (cent quarante-quatre) actions de classe A d'une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune et 144 (cent quarante-quatre) actions de classe B d'une valeur nominale de USD 250,- (deux cent cinquante dollars US) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à deux cent trente mille francs luxembourgeois.

Le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à 17.527.500,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre les textes français et anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2000, vol. 508, fol. 86, case 11. – Reçu 175.275 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mars 2000.

J. Seckler.

(17672/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

OmniOffices (LUX) 1929 Holding Company.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 68.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mars 2000.

J. Seckler.

(17673/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

PREMIER CRU INTERNATIONAL N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.762.

La société a été informée que l'administrateur Monsieur Rinse Strikwerda réside désormais à l'adresse suivante: 11, rue des Soux-Riex à 1097 Riex, Suisse.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

*Pour la société
Signature
Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17680/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

REDELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 60.182.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2000.

Pour REDELUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(17682/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

REDELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 60.182.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2000.

Pour REDELUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(17683/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

**PIZZERIA MIMOSA 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PIZZERIA MIMOSA, S.à r.l.).**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

L'an deux mille, le quinze mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Madame Sandra Porciani, commerçante, demeurant à L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange, propriétaire de six cent vingt-cinq (625) parts de PIZZERIA MIMOSA, S.à r.l., de L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange, constituée suivant acte Christine Doerner, de Bettembourg du 13 juillet 1990, publié au Mémorial C, numéro 38 du 1^{er} février 1991.

Elle cède d'abord

1) à Monsieur Onofrio Novembre, commerçant, demeurant à L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange, cent vingt-cinq (125) parts pour le prix d'un franc symbolique (1,- LUF).

2) à Madame Corinne Deleigle, sans état, demeurant à F-57310 Bousse, 9, rue Francis Poulenc, cinq cents (500) parts pour le prix d'un franc symbolique (1,- LUF).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

A ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme ils confirment savoir que le fonds de commerce appartenant à la Société est grevé de cinq (5) gages au profit de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT du 14 septembre 1990 (3.090.000,-), 5 mai 1992 (8.050.000,-), 21 mai 1992 (1.015.000,-), 21 mai 1992 (600.000,-) et 19 avril 1995 (1.200.000,-).

Les prix de cession ont été payés par les cessionnaires à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Elle démissionne par ailleurs de sa fonction de cogérante.

Monsieur Onofrio Novembre, préqualifié, donne, en sa qualité de gérant, son agrément en ce qui concerne ces cessions de parts et dispense les cessionnaires de les notifier à la Société.

Ensuite, Monsieur Onofrio Novembre et Madame Corinne Deleigle, préqualifiés, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

a) Ils modifient l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ledit capital social est libéré par un apport en nature, à savoir, le fonds de commerce d'une pizzeria connue sous la dénomination PIZZERIA MIMOSA, sise à Bettembourg, 7, route de Dudelange.

Ce fonds de commerce est évalué à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF).

En rémunération de l'apport ainsi effectué les parts ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Onofrio Novembre, commerçant, demeurant à L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange, sept cent cinquante parts	750
2) par Madame Corinne Deleigle, sans état, demeurant à F-57310 Bousse, 9, rue Francis Poulenc, cinq cents parts	500
Total: mille deux cent cinquante parts	1.250

Il résulte de ce qui précède qu'une valeur d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent.»

b) Ils acceptent la démission de Madame Sandra Porciani de son poste de cogérante et lui donnent décharge de ses fonctions.

c) Ils maintiennent Monsieur Onofrio Novembre à son poste de gérant technique et nomment, pour une durée illimitée, Madame Corinne Deleigle au poste de gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à la somme de cinquante mille francs (50.000,- LUF) et par la signature conjointe des deux gérants au delà de cette somme.

d) Ils changent la dénomination de la Société en PIZZERIA MIMOSA 2000, S.à r.l.

e) Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de PIZZERIA MIMOSA 2000, S.à r.l.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Porciani, Novembre, Deleigle, Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2000, vol. 849, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 mars 2000.

C. Doerner.

(17677/223/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

PIZZERIA MIMOSA 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17678/223/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Py INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 8, place de la Paix.

Par la présente, Monsieur Patrick Lentz démissionne de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Réquisition d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

P. Lentz.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17681/783/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

RIEGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 28, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 44.099.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 22 mars 2000, vol. 132, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 2000.

Signature.

(17684/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

RIEGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 28, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 44.099.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 22 mars 2000, vol. 132, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 2000.

Signature.

(17685/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 61.156.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour la société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(17688/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

ROOM AMENAGEMENT D'INTERIEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 3.395.

L'an deux mille, le quatorze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Hesperange sous la dénomination de ROOM AMENAGEMENT D'INTERIEUR S.A., R. C. B n° 3.395, constituée sous la dénomination de LUXCONCEPT S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 84 du 23 février 1991.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 538 du 23 juillet 1998.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Kayl.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant à Konz (République Fédérale d'Allemagne).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Langsur (République Fédérale d'Allemagne).

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Ajout d'un deuxième alinéa à l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la teneur suivante:

«La société a encore pour objet la production, la vente et l'installation de mobilier, la conception et l'agencement de surfaces de bureaux, de magasins, de banques et d'immeubles en général.»

2) Acceptation de la démission de Monsieur Mario Zoetart en tant qu'administrateur de la société.

- Décharge.

3) Fixation du nombre des administrateurs à cinq.

4) Nomination de trois nouveaux administrateurs.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la teneur suivante:

«La société a encore pour objet la production, la vente et l'installation de mobilier, la conception et l'agencement de surfaces de bureaux, de magasins, de banques et d'immeubles en général.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Mario Zoetart, menuisier, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, en tant qu'administrateur de la société.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs à cinq et nomme trois nouveaux administrateurs à savoir:

- Madame Karin Rohde, commerçante, demeurant à D-31595 Steyerberg, Deblinghausen, 141,
- Monsieur Wolf-Peter Rohde, commerçant, demeurant à D-31595 Steyerberg, Deblinghausen, 141,
- Monsieur Michael Negwer, fondé de pouvoir, demeurant à D-31595 Steyerberg, Deblinghausen, 162.

Par ailleurs elle confirme le mandat des deux administrateurs suivants:

- Monsieur Benoît Knecht, directeur-administrateur, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Pit Streicher, ingénieur-technicien, demeurant à Vianden.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Fernandes, N. Reinert, A. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2000, vol. 123S, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(17686/212/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

ROOM AMENAGEMENT D'INTERIEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 3.395.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 269 du 14 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(17687/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

SALON CREATIV COIFFEUR ANJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 62.630.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 534, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2000.

Pour SALON CREATIV COIFFEUR ANJA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(17689/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

SEBACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 64.181.

L'an deux mille, le sept mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée SEBACO, S.à r.l., avec siège social à L-3360 Leudelange, 29, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.181, constitué suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 514 du 13 juillet 1998.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

- 1) Monsieur Sergio Poggi, commerçant, demeurant à L-3360 Leudelange, 29, rue de Luxembourg;
- 2) Monsieur Bahman Agadjani Gavvani, ingénieur-architecte, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leur résolution, prise à l'unanimité et sur ordre de jour conforme:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-3360 Leudelange, 29, rue de Luxembourg à L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge des cessionnaires qui s'obligent expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. Poggi, B. Agadjani Gavvani, Moutrier B.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2000, vol. 858, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2000.

B. Moutrier.

(17691/272/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

SEBACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 64.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2000.

B. Moutrier.

(17692/272/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

COOPERS & LYBRAND, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg.

Décisions collectives des associés en date du 25 juin 1999

Réunis en Assemblée Générale, les associés,

1) conformément à l'article 7 des statuts, approuvent les cessions de parts sociales suivantes de la société, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérée et représentant un trois cent cinquantième de l'avoir social:

a) par Monsieur Paul Tulcinsky, associé démissionnaire, à Monsieur Pascal Minne, associé, domicilié en Belgique: une part sociale;

b) par Monsieur Luc Henzig, associé démissionnaire, à Madame Marie-Jeanne Chevremont, associée, domiciliée en France: une part sociale;

c) par Monsieur Marcel Bellen, associé, à Monsieur Pascal Minne, associé, domicilié en Belgique, une part sociale;

2) prennent acte de la démission, comme associé, du cédant cité sub 1a) effective à partir du 31 mars 1999, du cédant cité sub 1b) à partir du 30 novembre 1999 et du cédant cité sub 1c) à partir du 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme

M.-J. Chevremont

Associée-gérante

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18112/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2000.

COOPERS & LYBRAND LUXEMBOURG, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg.

Décisions collectives des associés en date du 25 juin 1999

Réunis en Assemblée Générale, les associés,

1) conformément à l'article 7 des statuts, approuvent les cessions de parts sociales suivantes de la société, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérée et représentant un cinq centième de l'avoir social:

par Monsieur Michel Massart, associé démissionnaire,

à Madame Marie-Jeanne Chevremont, associée: soixante-trois parts sociales;

2) prennent acte de la démission, comme associé, du cédant cité sub 1, effective à partir du 30 novembre 1999;

3) acceptent la démission en qualité de gérant de la société de Monsieur Michel Massart à partir du 30 juin 1999.

Pour extrait conforme

M.-J. Chevremont

Associée-gérante

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2000, vol. 535, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18113/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2000.

SEA WATER CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 70.844.

Le siège social de la société a été transféré du 80, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, aux 45-47, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

Kpt. R. Mehrpahl
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17690/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

**SILIDUR HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FINIBATI SCHWEIZ).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.709.

L'an deux mille, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINIBATI SCHWEIZ, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 3 janvier 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 29 janvier 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Bleton, administrateur de société, demeurant à Bruxelles, Belgique, et de Monsieur Louis-Marie Piron, administrateur de société, demeurant à Opont, Belgique, qui désignent comme secrétaire Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves de Thibault de Boesingue, administrateur de sociétés, demeurant à Bonlez, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, les Présidents exposent et prient le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en SILIDUR HOLDING GROUP S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.550.000,- LUF) par la souscription et l'émission de deux cent quarante (240) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Souscription et libération complète des actions nouvelles moyennant le versement en espèces de 1.250,- LUF par action nouvelle ensemble avec une prime d'émission de 268.750,- LUF par action nouvelle par la société en commandite par action TP FINANCE, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

4. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Démission de Madame Joëlle Mamane et de Monsieur Albert Aflalo de leur mandat d'administrateur et décharge.

6. Nomination de deux nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leurs mandats.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SILIDUR HOLDING GROUP S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SILIDUR HOLDING GROUP S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.550.000,- LUF) par la souscription et l'émission de deux cent quarante (240) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: TP FINANCE, société en commandite par action, ayant son siège social au 597, Chaussée de Marche, Erpent, Belgique,

ici représentée par son gérant TP GESTION, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, la Besace, Our-Paliseul, Belgique, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Louis-Marie Piron, prénommé,

laquelle société déclare souscrire les deux cent quarante (240) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) par action nouvelle ensemble avec une prime d'émission de deux cent soixante-huit mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (268.750,- LUF) par action nouvelle de sorte que le montant total de soixante-quatre millions huit cent mille francs luxembourgeois (64.800.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.550.000,- LUF), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Joëlle Mamane et de Monsieur Albert Aflalo de leur mandat d'administrateurs et décide de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- TP FINANCE, société en commandite par actions, préqualifiée,
- Monsieur Louis-Marie Piron, prénommé.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2002.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cent trente mille francs luxembourgeois (730.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Blaton, L.-M. Piron, A. Aflalo, V. de Thibault de Boesingue, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 123S, fol. 10, case 9. – Reçu 648.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 mars 2000.

G. Lecuit.

(17697/220/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

SILIDUR HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 mars 2000.

G. Lecuit.

(17698/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

EUROPEAN & ASSIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 56.103.

—
Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2000

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Henri Sonveau, avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du Conseil à l'Assemblée.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de résultats.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Démission d'un administrateur, M. Marcel Jacquemin.
6. Nomination d'un nouvel administrateur.
7. Divers.

Le capital est entièrement représenté par

M. Adelin Nagels,
M. Victor Kauffmann,
M. Henri Sonveau.

Le président expose le bilan et le compte de pertes et profits, qui sont approuvés à l'unanimité et l'assemblée donne décharge aux administrateurs.

La démission de M. Marcel Jacquemin est acceptée à l'unanimité.

La nomination de M. Victor Kauffmann est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 12.30 heures.

Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17800/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

SHARKFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 46.916.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour la société SHARKFIN S.A.
FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(17693/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

SHARKFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 46.916.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour la société SHARKFIN S.A.
FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(17694/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

SHARKFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 46.916.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Pour la société SHARKFIN S.A.
FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(17695/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

SHARKFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 46.916.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 3 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 238 du 16 juin 1994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 18 février 2000 à Luxembourg, qu'on t été renouvelés pour une durée de dix ans:

* les mandats des administrateurs suivants:

- M. Renato Stauffacher, architecte, demeurant à CH-Coldrerio, président du conseil d'administration;
- M. Daniele Albertolli, conseiller, demeurant à CH-Gravesano;
- M. Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer;

* le mandat du commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2000.

Pour la société
FIDUCIAIRE F. FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17696/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

FAMAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.
R. C. Luxembourg B 12.522.

Par décisions de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2000:

a) les mandats d'administrateur de MM. Raymond Michelis et Patric Michelis et de Mme Irmgard Michelis-Theobalt ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003;

b) INTERAUDIT, S.à r.l. a été nommée réviseur externe des comptes annuels au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour FAMAPLAST S.A.
KPMG, EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17806/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 49.602.

L'an deux mille, le quatorze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., R. C. B n° 49.602, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 128 du 22 mars 1995.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Tania Fernandes, employée privée, demeurant à Tétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant à Konz (République Fédérale d'Allemagne).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Langsur (République Fédérale d'Allemagne).

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, constituant l'intégralité du capital social de trois millions (3.000.000,-) de francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Ajout à l'article 2 des statuts d'un nouvel alinéa 2 ayant la teneur suivante:

«La Société a encore pour objet la tenue de livres comptables.»

2) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première et unique résolution

A l'article 2 des statuts il est ajouté un nouvel alinéa 2 ayant la teneur suivante:

«**Art. 2. Nouvel alinéa 2.** La Société a encore pour objet la tenue de livres comptables.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Fernandes, N. Reinert, A. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2000, vol. 123S, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(17699/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 49.602.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 270 du 14 mars 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(17700/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2000.

**ISPRAT S.A., Société Anonyme,
(anc. ISPRAT HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.236.

L'an deux mille, le trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISPRAT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B, numéro 62.236, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 199 du 1^{er} avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. - Transformation de Holding 29 en Soparfi.

2. - Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut d'une société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la société en une simple société de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent de modifier:

- l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ISPRAT S.A.»;

- l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur Roberto Stecca, entrepreneur, demeurant à I-14030 Quarto d'Asti (Italie), comme administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, demeurant à Strassen.

Son mandat expirera avec celui des autres administrateurs en fonction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2000, vol. 123S, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23. mars 2000.

J. Elvinger.

(17821/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

**ISPRAT S.A., Société Anonyme,
(anc. ISPRAT HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

(17822/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

EUROPENSION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.766.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour EUROPENSION S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(17802/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

EUROPENSION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.766.

L'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour EUROPENSION S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17803/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

EUROPEAN FILM PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.232.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 juillet 1999

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1998.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Lex Benoy, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Les mandats de Madame Frie Van de Wouw,
Monsieur Brunello Donati,

en tant qu'administrateurs ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 26 juillet 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17801/614/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

EUROPLUS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 63.168.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2000

L'assemblée décide de payer un dividende de EUR 12.410.000,- à charge du résultat de l'exercice, le solde étant reporté à nouveau.

- La nomination de M. Giordano Lombardo en tant qu'administrateur est ratifiée.

- Messrs Fabio Innocenzi (Président), Sebastiano Bazzoni, Dario Frigerio, Franco Leccacorvi et Giordano Lombardo sont nommés administrateurs pour une période statutaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2000.

- PricewaterhouseCoopers est nommée commissaire aux comptes pour une période statutaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

EUROPLUS ASSET MANAGEMENT S.A.
Signature

(17804/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

FERRET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.322.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2000

1. Par suite de l'inobservation de l'article 1^{er} de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, l'assemblée acte la nullité des résolutions, 4, 5, 6 et 7 prises lors de l'Assemblée Générale statutaire du 17 juin 1999.

2. Les statuts coordonnés au 17 juin 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés le 3 février 2000 sont nuls.

Pour extrait conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17807/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

FAB POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.536.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} novembre 1999

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée est présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Mme Cristina Floroiu demeurant à Luxembourg et l'assemblée a élu Mme Anne Smons scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Décharge et démission de Monsieur Félix Lanners.
2. Nomination d'un nouvel administrateur et élection du conseil d'administration.

Décisions:

1. Les actionnaires ont accepté en unanimité la démission de Monsieur Félix Lanners en tant qu'administrateur de la société et lui ont accordé la décharge.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Ole Meisner comme administrateur. Le conseil d'administration se composera des administrateurs suivants qui sont élus pour une année jusqu'à la prochaine assemblée générale:

M. Karl Horsburgh,

M. Ole Meisner, avocat, demeurant à DK-1270 Copenhague, 17, Gronningen,

M. Patrick Birden.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh

C. Floroiu

A. Smons

Président

Secrétaire

Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17805/759/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

FINALTO SOCIETE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 65.318.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

(17808/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

FINALTO SOCIETE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 65.318.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 7 mars 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1998.

Les mandats de Madame Frie Van de Wouw,

Monsieur Brunnello Donati,

Mademoiselle Anne-Françoise Fous,

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 7 mars 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17809/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

FORTUNA BANQUE S.C., Société Civile.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 7.143.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 94, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

*Extrait des résolutions prises à l'unanimité par les assemblées générale ordinaire
et extraordinaire du 16 mars 2000*

L'assemblée générale ordinaire reconduit pour une nouvelle période de six ans le mandat d'administrateur et Madame Andrée Molitor, demeurant à L-1511 Luxembourg, 174, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung FORTUNA BANQUE S.C.

Der Sitz der Gesellschaft ist zu Luxemburg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.

Agenturen, Filialen, Büros oder Zahlstellen können durch Beschluss des Verwaltungsrates in jeder beliebigen Ortschaft des Landes eröffnet werden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

N. Rollinger
Adm. sous-directeur

(17810/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

GENERAL VENTURE CAPITAL V HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.588.

Les bilans aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENERAL VENTURE CAPITAL V HOLDING S.A.
Signature

(17811/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.707.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(17814/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.707.

L'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17815/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

HEGIMA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 20.923.

Ausserordentliche Generalversammlung vom Oktober 1999

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den zehnten Oktober.

Versammelten sich zu einer ausserordentliche Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft HEGIMA HOLDING S.A., mit Sitz zu Luxemburg, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 20.923, nämlich:

1. Calchera Sandra Giannina, D-54634 Bitburg, Lessingstrasse 04;
2. Dr. Thomas Marc Alexander, D-54439 Saarburg, Ockfenerstrasse 34.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. - Regulierung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Erneuerung der Mandate von zwei Verwaltungsratsmitgliedern. Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Einzigiger Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Wiederernennung bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung von den zwei folgenden Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herr Dr. Marc Thomas, Zahnarzt, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Ockfenerstr. 24;
- Frau Sandra Giannina Calchera, ohne besonderen Stand, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, Lessingstr. 04.

Die Versammlung beschliesst ausserdem den, durch den Tod des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Herbert Thomas, Kaufmann, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, Lessingstrasse 04, vakant gewordenen Verwaltungsratssitz neuzubestellen. Sie erteilt dem verstorbenen Verwaltungsratsmitglied nachträglich Entlast für die Ausübung seines Mandates und ernennt zum neuen und dritten Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung:

- Frau Heidrun Neises, Diplompädagogin, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Ockfenerstrasse 34.

Die Generalversammlung beschliesst Frau Sandra Giannina Calchera vorbenannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied zu bestellen, welche die Gesellschaft verpflichtet durch Ihre alleinige Unterschrift.

Alle Beschlüsse wurden einzeln und einstimmig gefasst.

Getätigt in Bitburg am 10. Oktober 1999.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17813/202/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(17816/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(17817/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

L'Assemblée générale statutaire du 15 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Cette même assemblée a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Vincenzo Arnó.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17818/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

IMEX STOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 26.987.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2000.

Signature.

(17819/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

IMMO LUX AIRPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.105.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2000

Madame Béa de Wolf, chargée de relations KBC BANK N.V., demeurant à B-9300 Aalst est cooptée au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Daniel Couvreur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17820/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

KUNZIT S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.743.

Par décisions de l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros:

- L'euro a été adopté comme monnaie d'expression du capital social.

- Le capital actuel de LUF 30.000.000,- a été converti en EUR 743.680,5743.

- Le capital social a été augmenté à concurrence de EUR 319,4257 pour le porter, sans émission d'actions nouvelles, du montant de EUR 743.680,5743 à EUR 744.000,- par incorporation au capital d'un montant de LUF 12.886,- prélevé sur les bénéfices reportés.

- Le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts a été modifié comme suit:

«Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 744.000,-, eingeteilt in 11.000 Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.»

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour avis sincère et conforme
KUNZIT S.A.H.
KPMG, EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17824/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

KUNST & DEKORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.411.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2000.

KUNST & DEKORATION S.A.

Signature

(17823/588/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

LOMALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 58.403.

L'an deux mille, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Joseph Muller, indépendant, demeurant à B-4470 Saint-Georges-sur-Meuse (Belgique), 77bis, boulevard des Combattants,

ici représenté par Madame Chantal Petit, employée privée, demeurant à B-6940 Petithan (Durbuy), 22, rue des Aguesses,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Bastogne, le 21 février 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente avec laquelle elle sera enregistrée,

lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée LOMALEX, S.à r.l., a été constituée suivant acte du notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 15076 de 1997;

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 58.403;

- qu'elle a un capital de 500.000,- francs divisé en cinq cents (500) parts sociales de 1.000,- francs chacune;

- que le comparant s'est rendu seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée LOMALEX, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 30, rue de Cessange;

en vertu de cessions de parts sous seing privé, datée du 18 mars 1999, enregistrée à Luxembourg, le 14 avril 1999, volume 522, folio 6, case 10, et publiées au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 451 du 15 juin 1999, page 21642, par lesquels:

- la société de droit anglais CREST SECURITIES LIMITED lui a cédé ses deux cent cinquante (250) parts sociales, et,

- la société de droit anglais BENCHROSE FINANCE LIMITED, lui a cédé ses deux cent cinquante (250) parts sociales.

Que la société LOMALEX, S.à r.l. ne possède pas d'immeubles, ni parts d'immeuble.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Joseph Muller, tel que représenté, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter les susdites cessions au nom de la société LOMALEX, S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Le gérant a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Monsieur Joseph Muller, prénommé tel que représenté, déclare, en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée LOMALEX, se réunir en assemblée générale extraordinaire qu'il reconnaît valablement convoquée et requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide en conséquence de la cession de parts intervenue, d'adapter l'article 6 des statuts, dont la teneur sera désormais la suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique Monsieur Joseph Muller, indépendant, demeurant à Saint-Georges-sur-Meuse (Belgique).»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social de la société à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, comme suit:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'associé unique ou des associés réunis en assemblée générale.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'ajouter deux alinéas à l'article 11 des statuts, qui auront la teneur suivante:

Art. 11 (alinéas 2 et 3). Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 28.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé a Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Petit, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} mars 2000, vol. 314, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mars 2000.

M. Decker.

(17826/241/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

LOMALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 58.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17827/241/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

OPPENHEIM INVESTMENT MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 28.878.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Signatures.

(17844/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

LUXIVER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.301.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Marcial Fransisco Gomez Sequeira, médecin, demeurant à Madrid, Président,
- Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

Signature.

(17828/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

LINEBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 29.792.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(17825/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

MAGIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 65.039.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 19 juin 1998

Madame Sylvie Theisen est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

MAGIFIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2000, vol. 535, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17829/788/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.

MAPOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.602.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2000

1. Par suite de l'inobservation de l'article 1^{er} de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'assemblée acte la nullité des résolutions, 5, 6, 7 et 8 prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 1999.

2. Les statuts coordonnés au 16 juin 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés le 15 février 2000 sont nuls.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17830/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2000.
